

## **Déclaration liminaire CGT Fonction publique**

### **au GT IA / organisation du travail – 24 juin 2026**

Nous ne référons pas aujourd'hui l'ensemble des débats de la négociation, mais ce GT sur l'organisation du travail nous paraît particulièrement important, parce qu'il touche au cœur du sujet : ce que l'IA transforme concrètement dans l'activité, les métiers, les collectifs et la santé au travail.

Nous souhaitons partir d'un élément très concret : l'évaluation de l'expérimentation de l'Assistant IA, issue d'une enquête auprès des agents — dont une part très majoritaire de catégories A et A+ (86%) — publiée alors même que l'outil vient d'être généralisé à l'ensemble des agents de l'État.

Cela pose déjà une question de méthode. Quand une expérimentation est menée, puis généralisée sans dialogue social préalable réel, et que cette généralisation est annoncée deux jours avant le début des négociations, une fois les choix déjà actés, il ne s'agit plus d'un dialogue social permettant d'intervenir sur les décisions. On demande aux organisations syndicales de commenter après coup ce qui a déjà été décidé. Dans ces conditions, le dialogue social est vidé de sa substance et réduit à une chambre d'enregistrement.

Or cette évaluation montre précisément pourquoi il faut des études d'opportunité et des études d'impact avant tout déploiement.

D'abord, parce que l'IA ne touche pas seulement des tâches pénibles ou répétitives. Les usages observés portent sur la rédaction, la reformulation, la synthèse, l'extraction d'information, la confiance dans la fiabilité des réponses, méconnaissance des fonctionnalités adaptées aux métiers, besoin de formation, craintes sur les données sensibles, réponses non satisfaisantes. Ce ne sont pas des détails techniques. Ce sont des sujets d'organisation du travail, de qualité du travail, de formation, de responsabilité et de santé au travail.

Cette question concerne les trois versants. Dans la Fonction publique hospitalière, par exemple, les projets autour d'ERIOS au CHU de Montpellier montrent que l'IA peut toucher les fonctions administratives, médico-administratives, logistiques, le DIM, la radiologie, la facturation, les finances ou les fonctions supports. Ce ne sont pas des effets abstraits : ce sont des organisations de travail, des métiers, des qualifications, des responsabilités professionnelles et des emplois qui peuvent être transformés.

Pour la CGT, avant de déployer une IA, il faut donc répondre à deux questions.

Première question : l'étude d'opportunité. Quel problème réel du travail veut-on résoudre ? L'IA est-elle nécessaire ? Existe-t-il d'autres réponses : effectifs, organisation, formation, simplification des procédures, amélioration des outils existants ?

Deuxième question : l'étude d'impact. Que transforme l'outil dans le travail réel ? Quelles nouvelles tâches crée-t-il : vérifier, corriger, contrôler, reformuler, sécuriser ? Quels effets sur la charge de travail, la charge cognitive, les collectifs, les qualifications, l'autonomie professionnelle, les encadrants, les responsabilités et les risques psychosociaux ?

C'est là que les apports de l'ANACT et du CNAM sont essentiels. Nous attendons de ce GT qu'il aide à construire une méthode concrète d'analyse du travail réel avant déploiement, et pas seulement une lecture des usages après généralisation.

Ces projets d'introduction de l'IA doivent être discutés en amont avec les agents concernés, les représentants du personnel, les CSA, CST et formations spécialisées. Cela suppose un renforcement effectif des droits des instances, notamment des droits d'alerte, afin qu'elles puissent intervenir réellement sur les choix et leurs conséquences.

Nous demandons également que les travaux de l'ANACT et du CNAM soient pleinement intégrés dans le projet d'accord.

Pour la CGT Fonction publique, une étude d'impact sur IA ne doit pas mesurer seulement sur les gains de temps. Elle doit évaluer sur ce que fait l'IA réellement au travail.

Avant de parler de temps libéré, il faut regarder le travail déplacé, le travail ajouté et le travail empêché. Et puisque ces transformations posent directement la question des métiers, des qualifications et des emplois, nous réitérons notre demande de communication du rapport inter-inspections sur l'impact de l'IA sur les emplois publics : on ne peut pas discuter sérieusement de l'organisation du travail en laissant de côté un rapport gouvernemental qui porte précisément sur l'avenir du travail et des emplois dans la Fonction publique.